

UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **UBCI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6 918 901 dinars et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 441 442 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **UBCI FCP CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

L'emploi en titres émis par euro cycles représente 10.57% de l'actif au 31 décembre 2023

Cette proportion est supérieure au seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à l'UBCI Bourse en tant que gestionnaire de l'UBCI FCP CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 5 Mars 2024

Le Commissaire Aux Comptes :

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

BILAN

Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	6 785 391,320	6 263 845,439
	a- Actions et droits rattachés		5 170 817,205	4 649 533,987
	b- Obligations et valeurs assimilées		1 614 574,115	1 614 311,452
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	133 509,724	192 070,241
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		133 509,724	192 070,241
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF			6 918 901,044	6 455 915,680
<u>PASSIF</u>			<u>46 442,881</u>	<u>80 172,978</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	32 681,788	60 937,962
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	13 761,093	19 235,016
<u>ACTIF NET</u>			<u>6 872 458,163</u>	<u>6 375 742,702</u>
CP 1	Capital	3.5	6 581 423,588	6 159 784,602
CP 2	Sommes distribuables	3.6	<u>291 034,575</u>	<u>215 958,100</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,782	19,765
	b- Sommes distribuables de l'exercice		291 031,793	215 938,335
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			6 918 901,044	6 455 915,680

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2023	31/12/2022
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>425 028,573</u>	<u>365 806,804</u>
	Dividendes		297 796,310	351 495,352
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		127 232,263	14 311,452
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>425 028,573</u>	<u>365 806,804</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-126 066,790</u>	<u>-126 707,860</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>298 961,783</u>	<u>239 098,944</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	<u>-23 356,215</u>	<u>-24 072,375</u>
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>275 605,568</u>	<u>215 026,569</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>15 426,225</u>	<u>911,766</u>
	<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>291 031,793</u>	<u>215 938,335</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-15 426,225	-911,766
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		406 395,382	-158 450,055
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-234 600,634	356 992,934
	<u>Frais de négociation des titres</u>		-5 958,588	-24 219,443
	<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>441 441,728</u>	<u>389 350,005</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>441 441,728</u>	<u>389 350,005</u>
a- Résultat d'exploitation	275 605,568	215 026,569
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	406 395,382	-158 450,055
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-234 600,634	356 992,934
d- Frais de négociation de titres	-5 958,588	-24 219,443
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-199 444,473</u>	<u>-107 392,530</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>254 718,206</u>	<u>238 078,474</u>
a- Souscriptions	1 094 491,727	1 466 963,227
- Capital	1 112 300,000	1 563 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-45 018,711	-127 231,039
- Régularisation des sommes distribuables	27 210,438	30 794,266
b- Rachats	839 773,521	1 228 884,753
- Capital	863 900,000	1 284 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-52 421,537	-86 095,915
- Régularisation des sommes distribuables	28 295,058	30 680,668
VARIATION DE L'ACTIF NET	496 715,461	520 035,949
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	6 375 742,702	5 855 706,753
b- En fin de l'exercice	6 872 458,163	6 375 742,702
<u>AN5-Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	65 620	62 829
b- En fin de l'exercice	68 104	65 620
VALEUR LIQUIDATIVE	100,911	97,161
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	7,25%	6,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS UBCI FCP CEA ARRETES AU 31-12-2023

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Bourse.

L'UBCI et l'UBCI Bourse ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 Septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché

indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2023 d'actions, Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% l'Actif
Actions		5 264 411,118	5 170 817,205	74,73%
ATTIJARI BANK	12 400	569 519,600	569 519,600	8,23%
BIAT	5 811	526 977,670	532 543,284	7,70%
BT	25 000	129 750,000	133 450,000	1,93%
CITY CARS	47 288	527 973,680	576 298,856	8,33%
DELICE	45 000	679 667,670	524 925,000	7,59%
EURO CYCLES	46 192	1 047 354,890	731 450,320	10,57%
SAMI	79 990	236 262,868	349 476,310	5,05%
SFBT	42 000	568 399,957	519 330,000	7,51%
SOTUVER	30 954	134 535,760	372 562,344	5,38%
TELNET	45 207	390 311,440	349 676,145	5,05%
TPR	60 582	209 621,609	300 668,466	4,35%
UNIMED	28 040	244 035,974	210 916,880	3,05%
Obligations et valeurs assimilés		1 600 000,000	1 614 574,115	23,34%
E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	8 000	800 000,000	807 504,307	11,67%
E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	8 000	800 000,000	807 069,808	11,66%
TOTAL		6 864 411,118	6 785 391,320	98,07%

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2023 au 31/12/2023 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	1 213 997,088
Total	1 213 997,088

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2023 au 31/12/2023 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits	1 005 701,594	771 100,960	-234 600,634
TOTAL	1 005 701,594	771 100,960	-234 600,634

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des Actions	<u>297 796,310</u>	<u>351 495,352</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>127 232,263</u>	<u>14 311,452</u>
Revenus des obligations privées	127 232,263	14 311,452
TOTAL	<u>425 028,573</u>	<u>365 806,804</u>

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 133 509,724 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	% de l'actif
Disponibilités	133 509,724	192 070,241	1,93%
Total	133 509,724	192 070,241	1,93%

3.3–Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2023	31/12/2022
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>32 681,788</u>	<u>60 937,962</u>
	Frais de gestionnaire	6 536,357	6 707,662
	Frais de dépositaire	1 634,092	3 396,745
	Frais des distributeurs	24 511,339	50 833,555

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2023	31/12/2022
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>13 761,093</u>	<u>19 235,016</u>
	Etat, retenue à la source	0,000	4 679,505
	Redevance CMF	566,045	517,855
	Charges à payer	13 195,048	14 037,656

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2022</u>	
* Montant en nominal	6 562 000
* Nombre de titres	65 620
* Nombre de porteurs de parts	125
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 112 300
* Nombre de titres émis	11 123
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	863 900
* Nombre de titres rachetés	8 639
<u>Capital au 31/12/2023</u>	
* Montant en nominal	6 810 400
* Nombre de titres	68 104
* Nombre de porteurs de parts	126

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à 496 715,461 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2023 est de 68 104 contre 65 620 au 31/12/2022.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2022</u>	<u>6 159 784,602</u>	<u>6 159 784,602</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>1 112 300,000</u>	<u>1 112 300,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-863 900,000</u>	<u>-863 900,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>173 238,986</u>	<u>464 273,561</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	406 395,382	406 395,382
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-234 600,634	-234 600,634
- Frais de négociation des titres	-5 958,588	-5 958,588
- Régularisation des sommes non distribuables	7 402,826	7 402,826
- Sommes distribuables		291 034,575
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2023</u>	<u>6 581 423,588</u>	<u>6 872 458,163</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2023 s'élèvent à 291 034,575 DT contre 215 958,100 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Somme distribuables des exercices antérieurs	2,782	19,765
Résultat d'exploitation	275 605,568	215 026,569
Régularisation du résultat d'exploitation	15 426,225	911,766
Total	291 034,575	215 958,100

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
CH 1 Charges de gestion des placements	126 066,790	126 707,860
Rémunération du gestionnaire	25 213,357	25 341,585
Rémunération du dépositaire	6 303,347	6 335,410
Rémunération des distributeurs	94 550,086	95 030,865

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
CH 2 Autres charges	23 356,215	24 072,375
Redevance CMF	6 303,347	6 335,410
Services bancaires et assimilés	7 087,553	8 365,590
Abonnement des charges budgétisées	9 965,315	9 371,375

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

Libellé	Période	Période
	du 01.01.23 au 31.12.23	du 01.01.22 au 31.12.22
Abonnement des charges budgétisées	9 965,315	9 371,375
Frais bancaires	66,001	109,537
Publication BO CMF	301,200	100,600
Honoraires CAC	7 142,000	6 780,600
ALPHA MENA	2 381,000	2 380,600
Autres (*)	75,114	0,038

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI BOURSE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI BOURSE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	6,241	5,575	4,073	1,464	4,065
Charges de gestion des placements	-1,851	-1,931	-1,694	-1,627	-1,922
Revenu net des placements	4,390	3,644	2,379	-0,164	2,143
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	1,000
Autres charges	-0,343	-0,367	-0,339	-0,282	-0,359
Résultat d'exploitation	4,047	3,277	2,040	-0,445	1,784
Régularisation du résultat d'exploitation	0,227	0,014	0,188	-0,061	0,046
Somme distribuables de l'exercice	4,273	3,291	2,228	-0,506	1,830
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	5,967	-2,415	3,562	-3,200	-8,529
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-3,445	5,440	-2,220	-2,196	-2,813
Frais de négociation de titres	-0,087	-0,369	-0,066	-0,108	-0,083
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	2,435	2,657	1,277	-5,504	-11,425
Résultat net de l'exercice	6,482	5,933	3,317	-5,949	-9,641
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	2,435	2,657	1,277	-5,504	-11,425
Régularisation du résultat non distribuable	0,333	-0,264	0,155	-1,105	-0,931
Sommes non distribuables de l'exercice	2,768	2,392	1,432	-6,609	-12,356
Distribution de dividendes	3,291	1,722	0,000	1,830	0,722
Valeur liquidative	100,911	97,161	93,200	89,540	98,485
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres charges/actif net moyen	0,37%	0,38%	0,40%	0,35%	0,37%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	4,37%	3,39%	2,41%	-0,55%	1,86%
Actif net moyen	6 302 976,406	6 335 025,471	5 323 240,843	4 845 003,857	5 294 863,652